



AVIS DE COURSE
Championnat de Méditerranée ILCA
15 et 16 Novembre 2025
Cercle de Voile de Marseillan

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement national du classement national des coureurs AFLI et le règlement des championnats régionaux AFLI.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe ILCA 7, 6 et 4.
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT obligatoirement s'inscrire par internet en ligne au plus tard le 10 novembre 2025 à l'adresse suivante : <http://francelaser.org/inscriptions/>
- 3.3 **Pour que l'inscription soit valide il faut impérativement se préinscrire sur le site de l'AFL et faire le règlement sur le site du club www.cvmarseillan.fr**
- 3.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile 2025 valide « compétition », obtenue grâce à un certificat médical, et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2025
 - la carte EURILCA 2025 ou l'attestation de paiement AFLI en ligne (Helloasso)
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'euros.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : 35€ par bateau à payer en ligne sur le site www.cvmarseillan.fr jusqu'au 10 novembre 2025 à minuit et 50€ par bateau pour les inscriptions faites à partir du 11 novembre 2025.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : 15/11/2025, de 9h30 à 12h00
- 5.2 Contrôle : Adhésion AFLI 2025 **obligatoire**
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
15/11/2025	14h30	ILCA 7, 6 et 4
16/11/2025	10h00	ILCA 7, 6 et 4

6. JAUGE : Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles, selon les prescriptions fédérales, seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions au plus tard le samedi 15 novembre 2025.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.
- 8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

- 10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1.
- 10.2 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

- Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :
- Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)
- La 1ère Féminine en ILCA 6, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier Master ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4
-

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du concurrent, la mauvaise navigation d'autres concurrents, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de Voile de Marseillan

Tel : 04 67 77 65 22

Mail : cvmarseillan@free.fr

Site web : www.cvmarseillan.fr